

## CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 29 MARS 2018 - 18H30

Tous les conseillers municipaux sont présents, le Maire les remercie et ouvre la séance.

### Ordre du Jour :

- Délibération / Contrat Assurance Véhicule communal
- Délibération / Déploiement de la Signalétique Communautaire (SIL) et participation financière communale
- Vote du compte administratif 2017
- Vote du Budget 2018
- Délibération / approbation compte administratif et compte de gestion du trésorier,
- Délibération / affectation du résultat
- Délibération / Vote des taux communaux
- Délibération / Vote des subventions aux Associations
- Questions diverses

### 1 - Délibération / Contrat assurance Véhicule communal

Le Maire informe les conseillers de sa demande de révision du contrat d'assurance du véhicule communal auprès de la compagnie Groupama. Le contrat proposé, tenant compte de la faible valeur du véhicule, permet d'économiser environ 200 euros. A l'unanimité, le nouveau contrat est accepté et le Maire est autorisé à le signer.

### 2 - Délibération / Déploiement de la Signalétique Communautaire (SIL) et participation financière communale :

Le Maire présente de projet définitif de déploiement de la SIL et indique que l'installateur viendra sur place pour repérer les emplacements de panneaux. Il précise que cette opération bénéficie de 65% de subventions publiques (Etat et Région Auvergne Rhône Alpes). Les 35% restants étant répartis à parité entre la commune et la CCBDP. Pour la Commune de Sahune, cette participation est estimée à 3000€. Les Conseillers approuvent à l'unanimité.

### 1 - Vote du Compte Administratif 2017

#### Section d'investissement :

Résultat au 31/12/2016	- 30 324.85 €
Résultat Année 2017	-149 726.48 €
Résultat au 31/12/2017	-180 051.33 €
+ Report Dépenses	- 1 500.00 €
+ Report Recettes	+ 32 649.00 €

Soit Affectation au compte 1068 **148 902.33 €**

#### Section de Fonctionnement :

Résultat au 31/12/2016	+ 268 868.62 €
Résultat année 2017	+ 59 394.93 €
Résultat au 31/12/2017	+ 328 263.55 €

Résultat global au 31/12/2017 + **179 361.22 € à reporter ligne 002 du**

**BP 2017**

**Le Compte Administratif et le Compte de Gestion du Trésorier parfaitement concordants sont approuvés à l'unanimité.**

## 2 - Vote du Budget 2018 :

<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses 427 222.33 € TTC
Recettes	427 222.33 €

Gros travaux prévus : Aménagement du cimetière, Sécurisation du support des cloches de l'église, réfection d'un muret sur chemin Reillane, Elaboration nouveau Plan Local d'Urbanisme PLU et du schéma directeur d'assainissement, Aménagement place communale (fontaine, réhabilitation local bascule et sol, Travaux d'accessibilité salle polyvalente et vestiaires foot, Acquisition outillage, mobilier place et mairie...

### Section de fonctionnement :

<b>Dépenses :</b>	Charges à caractère général	152 162.22 €
	Charges de personnel	90 600.00 €
	Atténuation de Produits	854.00 €
	Charges de gestion courante	115 408.00 €
	Amortissements	38 661.00 €
	Charges financières	250.00 €
	Dotations pour risques	29 200.00 €
	Virement de la sect.de fonction.	102 574.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>529 709.22 €</b>
<b>Recettes :</b>	Excédent 2017	179 361.22 €
	Remboursements divers	28 580.00 €
	Ventes produits	12 600.00 €
	Impôts et taxes	171 168.00 €
	Dotations	98 060.00 €
	Revenus immeubles	32 640.00 €
	Produits Exceptionnels	7 300.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>529 709.22 €</b>

**Le budget 2018, sans augmentation des taxes communales, est approuvé à l'unanimité.**

3 - Les délibérations approuvant : le compte administratif 2017 et le compte de Gestion 2017, sont adoptées à l'unanimité

4 - Délibération d'affectation du résultat : Au vu des résultats 2017, pour solder le déficit d'investissement il est décidé d'affecter la somme de 148 902.33€ au compte 1068, et, d'affecter en report excédentaire au compte 002 en fonctionnement la somme de **179 361.22 €**

5 - Délibération / Vote des Taux Communaux : Vu le budget 2018, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 159 241€. Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale, **à l'unanimité** il est décidé de reconduire les taux à l'identique sur 2018 soit :

Taxe d'habitation	17.81 %	Foncier bâti	15.13 %	Foncier non bâti	72.89 %	CFE
	24.08 %					

6 - Délibération / vote des subventions aux associations :

POLE SANITAIRE ET MEDICO SOCIAL CURNIER	5300€
Association Animation Sociale du Haut Nyonsais	830€
Association « Chrysalide »	50€
Association Maison Urgences Médicales	50€
Association Amitié et Présence Hôpital Nyons	50€
Association AVENTIC	1 150€

Association Maires Canton Rémuzat	120€
Association Sportive Sahunaïse	500€
Association Sportive Sahunaïse Subv Exceptionnelle	500€
Comite Foire	500€
Comité Foire Subv Except Organisation concert	500€
Association Amis du Vieux Sahune	500€
Club le Renouveau	100€
Canard en bois	100€
Association Culture Gym Loisirs	100€
Association L'individu	100€
Association Sahunaïse de Naissance et de Coeur	100€
Les Amis du RPI	100€
Association Lutte contre la Grêle Prévigrèle	200€
Association Culturelle Vallée Ennuyé	100€
Association Vaincre la Mucoviscidose	100€
Association pêche « la gaule de l'Eygues et de l'Oule »	50€

La séance est levée à 21 heures